



location non conforme

Par **giard**, le **04/05/2020** à **09:09**

bonjour;

je loue un appartement ou l'electricite est non conforme.

et surtout ou se trouve une chaudière à fuel et tout son équipement dans la cuisine (elle se trouve dans une ancienne cheminée à l'atre).

cela peut engendrer beacoups de riques.

Est-ce légal,et quels sont mes recours?

cordialement.

Par **youris**, le **04/05/2020** à **10:23**

bonjour,

les normes applicables sont celles qui existaient au moment de l'installation de ces appareils, sauf exceptions les normes n'ont pas d'effet rétroactif.

le bailleur vous doit un logement décent notamment sans risque de porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé du locataire.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042>

à priori, l'installation d'une chaudière même fuel n'est pas interdite dans une cuisine mais peut être gênant dans une cuisine à cause de l'odeur.

pour l'électricité, en quoi cette installation ne serait pas conforme à la norme en vigueur lors de son installation.

pourquoi avoir louer ce bien car la chaudière à fuel dans la cuisine est visible ?

salutations